

Rapport d'activité 2024-2025 de la cellule d'accueil et d'écoute du diocèse d'Angers pour les personnes victimes d'abus dans l'Église – paroledevictimesanjou@diocese49.org

Présentation

La cellule d'accueil et d'écoute a été créée le 18 novembre 2021 par Monseigneur Emmanuel Delmas, évêque d'Angers. Elle est composée depuis l'origine des 6 mêmes personnes, 4 femmes et 2 hommes, appelées et ayant reçu une lettre de mission de l'Évêque. Ce sont des professionnels ou d'anciens professionnels du secteur de la santé, du secteur juridique, de l'enseignement, formés à l'écoute. Aucun clerc n'est membre de cette cellule.

Initialement chargée de l'accueil de victimes mineures ou majeures vulnérables, la cellule a reçu des demandes de victimes majeures au moment des faits, qu'elle a acceptées. Elle ne reçoit que les personnes majeures ; si une victime mineure se présentait, elle l'orienterait vers les autorités compétentes. Elle accueille des personnes victimes de violences sexuelles, leurs proches, victimes collatérales ou personnes témoins.

Le fonctionnement de la cellule

Les personnes prennent contact avec la cellule très majoritairement par le biais de l'adresse email qui figure sur le site web du diocèse et sur des documents mis à la disposition par les paroisses. Quelques personnes se rapprochent directement de l'évêché qui renvoie la demande à la cellule. Une réponse est donnée sous 48h par le coordinateur de la cellule. Celui-ci propose d'abord un rendez-vous téléphonique sous 7 jours, pour écouter les personnes, connaître leurs souhaits et présenter l'aide que la cellule d'accueil et d'écoute peut apporter. Ce contact donne lieu, si la personne le souhaite, à une rencontre sous 3 semaines avec 2 membres de la cellule d'écoute.

A l'issue d'un premier contact téléphonique, 25 % des personnes ayant appelé ont souhaités être reçues en entretien individuel en présence de 2 membres de la cellule.

Chaque écoute fait l'objet d'une prise de notes manuscrites dont la transcription est validée par la personne accueillie. Toute information partagée est transmissible à l'évêque ou au responsable de l'ordre religieux concerné pour les suites à donner : rencontre avec la personne si elle le souhaite, enquête de vraisemblance, signalement aux autorités judiciaires. Ces documents sont conservés dans les archives confidentielles de l'Évêque. Le signalement au Procureur est obligatoire si le mis en cause est vivant et si la personne était mineure au moment des faits ou majeure vulnérable.

La dimension juridique est toujours évoquée avec les personnes reçues : une plainte a-t-elle été déposée ? Y a-t-il eu des décisions de justice ? Etc.

Les personnes sont informées de la possibilité d'une démarche auprès de l'INIRR (Instance nationale indépendante de reconnaissance et réparation) et, si la personne mise en cause relève de la responsabilité d'une congrégation religieuse, d'une démarche auprès de la CRR (Commission Reconnaissance et Réparation) ou auprès de la congrégation elle-même. Si besoin, elles sont accompagnées dans leur démarche par la personne qui coordonne la cellule d'accueil et d'écoute.

A l'issue des entretiens, les besoins de la personne rencontrée sont évalués ; la cellule n'est cependant pas le lieu d'un accompagnement dans la durée mais elle peut proposer des conseils d'orientation.

Les personnes concernées :

Les personnes victimes

L'activité de la cellule d'accueil et d'écoute a nettement évolué au cours de la dernière période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 dans la mesure où elle a été peu sollicitée en raison de nouveaux faits rapportés. Des personnes ont contacté à nouveau la cellule d'écoute afin d'être reçues notamment par l'Évêque, avec le souhait de promouvoir « une pastorale des personnes victimes », ou pour solliciter l'organisation d'une cérémonie mémorielle.

Entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025, la cellule d'écoute a été sollicitée à 20 reprises, toutes demandes confondues ; parmi ces 20 demandes, 4 venaient de personnes victimes (des hommes) et 2 de personnes victimes collatérales. Les données recueillies indiquent qu'une personne victime avait plus de 80 ans lorsque la cellule a été contactée, une entre 51 et 60 ans, une autre avait moins de 40 ans (pas d'information sur la 4^{ème} personne). Au moment des faits, les 4 personnes victimes étaient âgées entre 9 et 11 ans.

Depuis la mise en place de la cellule en 2021, 69 personnes victimes l'ont contactée, beaucoup plus d'hommes que de femmes. 43 personnes étaient mineures au moment des agressions. La plupart des faits rapportés sont anciens, datant de 30 ans voire de plus de 50 ans.

Les membres de la cellule d'accueil et d'écoute sont toujours marqués par la souffrance exprimée par les personnes qui relatent des faits souvent anciens de plusieurs décennies et par les témoignages de vies difficiles et abîmées (alcoolisme, divorce, relations familiales difficiles, errance professionnelle, etc.). Mais ils sont aussi édifiés par les nombreux témoignages de foi reçus au cours des écoutes. Enfin, ils notent l'expression d'une colère liée au fait que des enfants subissent de telles agressions, colère accrue par le silence et le manque de transparence que les victimes ont pu rencontrer au cours de leur parcours de vie.

La cellule d'écoute constate toujours que l'entourage des victimes (parents, conjoint, enfants, etc.) est très souvent fortement impacté par la situation.

Les victimes ont besoin de reconnaissance et de connaissances, notamment de savoir si d'autres victimes du même agresseur se sont manifestées. Quelle que soit la gravité des faits relatés, la grande majorité d'entre elles souhaite que les faits soient connus de l'Église, que leur douleur soit reconnue, que leur témoignage serve d'enseignement pour l'avenir, que leur agresseur encore vivant soit poursuivi en justice dans l'Église, et que les mesures prises, tant les mesures conservatoires que les sanctions prononcées, leur soient communiquées.

Les personnes mises en cause

Depuis la mise en place de la cellule régionale en 2016, et jusqu'au 31 août 2025, 41 agresseurs différents, tous des hommes, ont pu être identifiés. 28 sont ou étaient prêtres diocésains, 2 prêtres dépendant d'une communauté, 1 prêtre étranger, 7 religieux et 3 laïcs sous l'autorité de l'Eglise. Comme les agressions sont anciennes, la quasi-totalité des individus désignés comme agresseurs sont aujourd'hui décédés. 1 personne est mise en cause par 8 victimes, 1 autre par 4.

La mission de la cellule d'accueil et d'écoute : écouter, soutenir, informer

Pour écouter, soutenir et informer les personnes victimes et leurs proches, les membres de la cellule continuent de se former. Leur action est évaluée à la lumière du référentiel de bonnes pratiques proposé par le Service National pour la Protection des Mineurs, et du résultat de l'audit des Cellules d'écoute publié fin 2023. Des documents à disposition des personnes écoutées sont proposés et les membres de la cellule d'accueil et d'écoute peuvent orienter vers des professionnels ou des accompagnateurs selon les besoins des personnes qui la mobilisent.

Des échanges réguliers ont lieu avec les responsables d'autres cellules d'écoute. Le 6 décembre 2024, 5 membres de la cellule du diocèse d'Angers sur 6 ont participé à la journée nationale des cellules d'accueil et d'écoute qui a lieu au siège de la Conférence des évêques de France (CEF) à Paris. Le 12 mars 2025, une rencontre régionale a eu lieu à Angers pour les membres des cellules d'écoute et les personnes missionnées par leur évêque pour la prévention des abus. Étaient présents des représentants des diocèses de Laval, Luçon, du Mans, de Nantes et d'Angers. La cellule d'écoute est en contact avec l'INIRR ou avec certaines congrégations lorsque cela est nécessaire. Dès qu'ils le peuvent, les membres de la cellule d'accueil et d'écoute suivent des rencontres d'information ou des sessions proposées par le Service national pour la protection des mineurs ou l'INIRR.

Chaque année, l'ensemble de la cellule rencontre une psychologue spécialiste des situations d'abus pour une réunion de supervision. La cellule collabore aussi, notamment à l'occasion de la préparation des temps mémoriels, avec la déléguée diocésaine à la protection et à la lutte contre les abus.

Au terme de 4 ans d'expérience, il est souligné que dans le cadre de la lutte et de la prévention contre les abus en milieu ecclésial, la cellule d'accueil et d'écoute est un dispositif parmi d'autres. De nombreuses personnes victimes saisissent directement l'INIRR ou privilégient des ressources extérieures à l'Église : bureau départemental d'aide aux victimes, associations de victimes, autres lieux d'écoute (France Victime, AAVAS, 119, etc.), plateforme co-abuse, psychologues et autres professionnels de santé.

Bilan et Perspectives

L'utilité de la cellule d'écoute sur le plan local du diocèse d'Angers est toujours vérifiée. Au cours de cette période 2024-2025, tout en restant dans les limites de compétences des cellules d'écoute, 20 personnes ont contacté la cellule et un suivi adapté a été apporté aux personnes écoutées qui ont pu partager que cela était important pour elles.

Le nombre de sollicitations de la part de personnes victimes a diminué alors que des demandes de conseils par des personnes de l'entourage ont été reçu plus fréquemment.

En 2027 les membres actuels arriveront au terme de leur mandat. L'arrivée prochaine de nouveaux membres dans la perspective d'une transmission est souhaitée.